

# EFFET D'UNE SUBSTITUTION DE L'HUILE DE PALME DANS LES LACTO-REMPLECEURS POUR PORCELETS SOUS LA MÈRE

Peter VAN'T VELD (1), Ashley SUMONSBERGEN (1), Clément MOIRE (2), Ard VAN ENCKEVORT (1)

(1) Denkavit Nederland BV, Tolnegeweg 65, 3781 PV Voorthuizen, Pays-Bas

(2) Denkavit France SARL, ZI de Méron, 49260 Montreuil-Bellay, France

## CONTEXTE

L'huile de palme est fréquemment utilisée dans les lacto-remplaceurs pour porcelets (LRP) de part l'apport d'une stabilité physique de la matière grasse ainsi que son aspect nutritionnel adapté aux porcelets. Les incitations à limiter l'utilisation de l'huile de palme et à chercher des sources alternatives augmentent, en lien avec des inquiétudes quant à la durabilité de la production (JOUE, 2023). Les huiles de lin et de tournesol peuvent être définies comme potentielles candidates au remplacement de l'huile de palme, cependant l'effet de ce remplacement dans un LRP a besoin d'être davantage évalués.

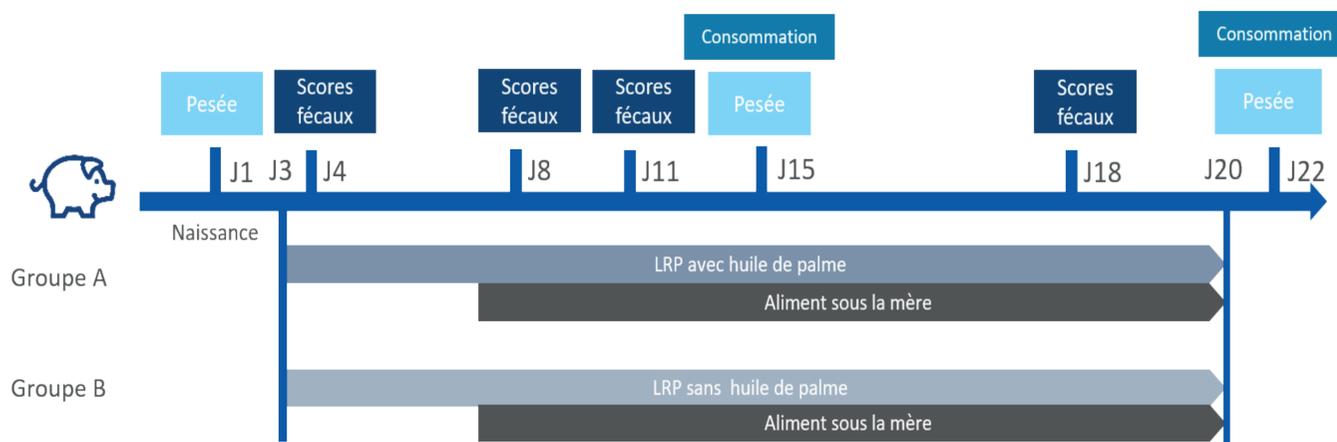


## OBJECTIF

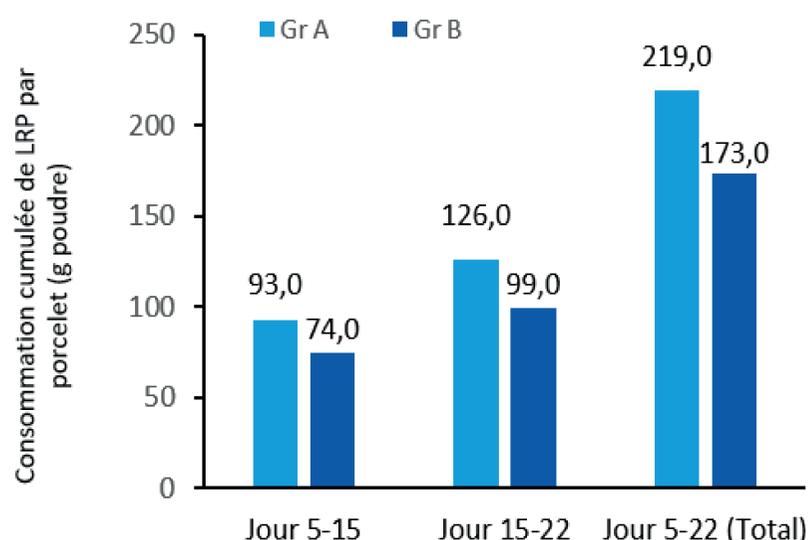
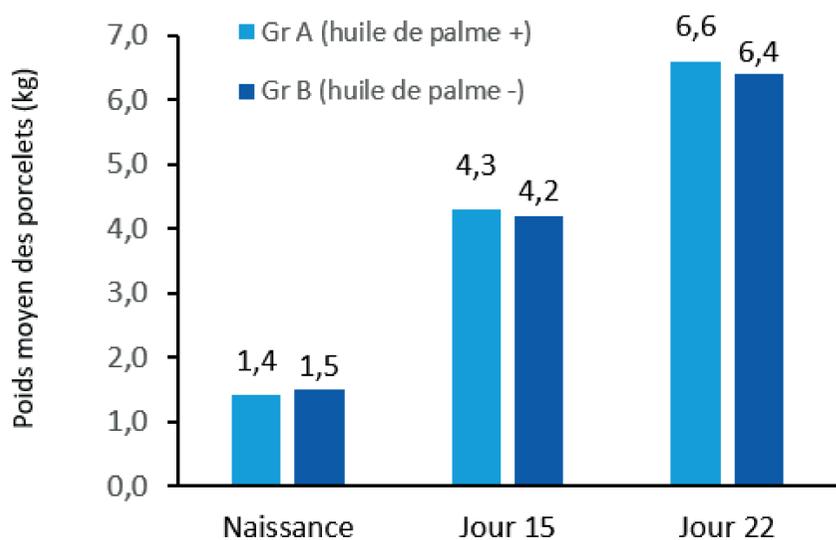
Vérifier les effets sur les scores fécaux et les performances de porcelets en maternité d'un remplacement de l'huile de palme par d'autres huiles végétales dans un lacto-remplaceur

## MATÉRIEL ET MÉTHODES

- Centre de Recherche et d'Innovation Denkavit (Voorthuizen-Pays-Bas).
- 32 portées de porcelets croisés Topigs TN70 x Duroc DanBred (n = 454 porcelets)



## RÉSULTATS



## CONCLUSION

- Les poids au 15ème jour d'essai et au 22ème jour d'essai sont restés statistiquement similaire pour les deux groupes
- La consommation cumulée de LRP par porcelets du 5ème au 22ème jour d'essai, était numériquement plus élevée pour les porcelets du groupe A sans différence significative
- Aucune différence significative n'a pu être observée entre les deux groupes concernant les scores fécaux.

Dans cet essai, le remplacement de la totalité de l'huile de palme d'un lacto-remplaceur pour porcelets (LRP) avec des sources alternatives d'huiles végétales n'a pas entraîné de différences significatives.

Ainsi, nous pouvons statuer que l'huile de palme peut être potentiellement remplacée par d'autres huiles végétales dans la composition des LRP sans modifier les performances attendues.

